

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES N° 2

MESURE VISANT À AUGMENTER LE MONTANT MAXIMAL DES
PRÊTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lapointe: Que le bill C-84, loi n° 2 modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur si nous, députés du parti progressiste conservateur à la Chambre des communes, participons au débat et affirmons que nous voulons adopter le bill C-84 le plus rapidement possible, c'est que nous n'avons pas le choix. Le bill en question va presque doubler le montant consacré aux prêts à la petite entreprise au Canada. La somme en cause est d'environ 700 millions de dollars. Le 12 novembre, le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté un budget qui va multiplier par cent, l'année prochaine, l'imposition des entreprises. Je ne parle pas des grandes entreprises, mais de la pierre angulaire de l'économie canadienne, la petite entreprise, qui est le fondement de la prospérité canadienne, qui emploie 45 p. 100 des travailleurs canadiens et qui a contribué à bâtir le Canada.

● (1650)

En ma qualité de député aux Communes, je ne ressens absolument aucune fierté à souscrire à un projet de loi qui mettra à la disposition du milieu des affaires du Canada beaucoup moins d'argent, peut-être cent fois moins. Je ne suis pas particulièrement fier de la façon dont le gouvernement d'en face accroîtra ses recettes avec les propositions budgétaires du 12 novembre dernier. Je ne puis comprendre pourquoi d'une part ou nous présente pareil projet de loi, alors que de l'autre, on nous saisit d'un budget dont les dispositions inciteront les Canadiens à investir à l'étranger. Ces propositions feront de la petite entreprise une victime qui finira par succomber dans beaucoup de régions.

On connaît depuis longtemps les injustices inhérentes à la loi de l'impôt sur le revenu. Je me souviens des élections de février 1980. Je voudrais à ce propos rappeler une des déclarations du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), qui a paru dans le *Free Press* de London, le 31 janvier 1980:

Les injustices qu'on trouve dans la loi de l'impôt sur le revenu au titre de l'impôt sur les gains en capital de l'agriculteur seront supprimées, a déclaré M. Whelan, en utilisant aux fins du calcul des gains en capital la date de base du 31 décembre 1971, ou du 31 décembre 1974, selon que l'un ou l'autre montant est supérieur. Il a déclaré que dans la plupart des cas, les valeurs de 1974 se révèlent plus réalistes que celles de 1971 qu'on utilise maintenant. Son parti accorderait également aux agriculteurs une exemption sur les gains en capital que ces derniers ne sauraient réclamer qu'une seule fois. M. Whelan a déclaré que les libéraux éviteraient la «privatisation» de la Société du crédit agricole qui prête aux agriculteurs à des taux d'intérêt faibles et qu'ils feraient bénéficier le secteur agro-alimentaire et les consommateurs de la possibilité d'emprunter à des taux privilégiés.

Cette déclaration a été faite au cours de la campagne électorale. Pour beaucoup de gens, si la déclaration a été faite au cours d'une campagne électorale, alors le ministre de l'Agriculture n'a pas à en être tenu responsable. Mais ceux

Prêts aux petites entreprises—Loi

d'entre nous qui ont suivi de près les activités du gouvernement ont constaté que jusqu'ici ce dernier ne s'est tenu responsable de rien, qu'il n'a rempli aucun des engagements qu'il a pris au cours des campagnes électorales, que ce soit la dernière ou celles qui l'ont précédée.

Je voudrais reprendre la déclaration du ministre de l'Agriculture en ne m'arrêtant cependant qu'à un seul segment de la petite entreprise, c'est-à-dire à la collectivité agricole. Je voudrais en revoir les résultats avec mes collègues ici présents. Jusqu'à présent, on ne nous a annoncé ou présenté aucun changement à propos du jour de l'évaluation. Pas une seule déclaration n'a été faite à ce sujet. Des députés ont demandé à plusieurs reprises au ministre de leur indiquer quand il donnerait suite à la promesse qu'avait faite son gouvernement et dont il s'était lui-même fait le porte-parole. Jusqu'à présent, il ne leur a pas répondu. Le budget ne prévoit pas de mesures fiscales précises pour maintenir les mesures d'incitation à l'essor économique. C'est tout le contraire que nous constatons. Depuis son arrivée au pouvoir et surtout depuis le 12 novembre, le gouvernement libéral a supprimé toute forme d'encouragement en faveur des individus capables de prendre des risques, de ceux qui souhaitent s'agrandir, prendre de l'extension ou jouer leur rôle dans la société.

J'espère sincèrement que le budget ne sera pas adopté et que certaines mesures seront abolies. J'avais un certain respect pour le ministre des Finances car il vient d'une région dont les habitants sont travailleurs. Ils travaillent fort pour mettre de l'argent de côté, contribuer à la richesse nationale et ne pas vivre aux crochets de la société. J'espère que les habitants de sa circonscription vont lui dire—pas trop durement mais clairement—leur façon de penser.

Les jeunes Canadiens et les jeunes Canadiennes qui souhaitent monter une entreprise à domicile sont obligés d'avoir un autre emploi parce qu'il leur faut quatre ou cinq ans pour mettre leur entreprise sur pied et pouvoir vivre des seuls revenus de leur entreprise. S'ils empruntent \$100,000 à 18 ou 20 p. 100 d'intérêt pour lancer leur entreprise, ils devront payer \$20,000 par an d'intérêts; or, leur marge d'autofinancement n'est que de cinq ou six mille dollars. Leurs profits sont inférieurs aux intérêts qu'ils ont à payer pour donner de l'expansion à leur affaire mais ils ne peuvent les déclarer comme dépenses. Il faut que leur marge d'autofinancement soit supérieure ou égale aux montants des intérêts qu'ils doivent verser. Si cette loi avait été en vigueur lorsque de nombreuses petites entreprises ont vu le jour, elles n'auraient jamais pu prendre de l'expansion. Je ne peux pas croire que le ministre des Finances et le ministre d'État chargé de la Petite entreprise et du Tourisme (M. Lapointe) pensent que cette somme dérisoire qui vient s'ajouter aux prêts aux petites entreprises va suffire à résoudre les problèmes de ce secteur.

Les mesures contenues dans le budget sont négatives. Il y en a une en particulier qui touche les entreprises, à savoir les changements apportés aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Ce système a été préconisé dans le budget du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Le gouvernement libéral l'a repris à son compte. Jusqu'au 12 novembre dernier, il s'adressait à l'ensemble du secteur de la petite entreprise, si ce n'est qu'il fallait que les entreprises soient constituées en société. Ce programme s'adressait aux exploitations agricoles, aux petites entreprises du secteur agricole, et aux petites